

- **ATTRIBUER** par POUR, un don 1000 € au profit de la Commune de LE PORGE en Gironde, afin de soutenir les opérations d'urgence et l'accompagnement de cette commune sinistrée par les incendies de l'été 2026;

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD

A blue ink signature, likely of Marie Bernard, written in a cursive style.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 084-218401024-20260921-2026_D_91-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Solidarité en faveur des
communes sinistrées par les
incendies 2026
Versement à la Mairie de
LEPORGE

N° 91/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY, Mme TRACOL donne pouvoir à Mme BRAZARD,

Madame le Maire expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1

Considérant que les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var, ont durement frappé de nombreux territoires. Ces feux, d'une ampleur historique, ont entraîné des conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles particulièrement lourdes, provoquant l'évacuation de nombreuses populations, la destruction de biens publics et privés ainsi que des atteintes majeures aux espaces naturels ;

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et intercommunalités de France à se mobiliser afin de soutenir financièrement les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées, en partenariat avec la Protection Civile, chargée de coordonner l'affectation des moyens au plus près des besoins ;

Considérant que cette mobilisation vise à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées (hébergement d'urgence, soutien socio-psychologique, fourniture de biens de première nécessité) mais également à accompagner, dans la durée, les communes touchées dans leurs opérations de reconstruction ;

Considérant que la commune de Roussillon (84) souhaite témoigner de sa solidarité envers les collectivités sinistrées et participer à cet élan de solidarité nationale et notamment la Commune de LEPORGE en Gironde;

Elle propose de verser un don de 1000 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,